

 <b>ACADÉMIE DE MAYOTTE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>FICHE DE POSTE</b>
	<b>Conseiller pédagogique départemental</b> <b>« mission Langues Vivantes Etrangères et Arts et Culture »</b>
Division du 1 <sup>er</sup> degré – DPE1D	<p style="color: red;">Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection ou PPCR</p> <p>⚠ Le dossier de candidature doit passer par voie hiérarchique pour tous les postes sollicités avant communication <b>le 12/06/2020 à la DPE1D</b></p>
@ : <a href="mailto:dep@ac-mayotte.fr">dep@ac-mayotte.fr</a> / <a href="mailto:mvt1d@ac-mayotte.fr">mvt1d@ac-mayotte.fr</a>	

Le conseiller pédagogique départemental « mission LVE / arts et culture » est placé sous l'autorité du Recteur et sous la responsabilité de l'IA-DAASEN. La coordination des conseillers pédagogiques départementaux est confiée à l'adjoint(e) du directeur académique chargée du premier degré (ADASEN, ex IEN A). Affecté(e) au Rectorat il (elle) intervient sur l'ensemble du territoire de Mayotte.

#### Textes de référence :

Circulaire n°2015-144 du 21 juillet 2015 – BO n°30 du 23 juillet 2015 – Décret 2008-775 /2015-883

#### Descriptif du poste et missions :

Placé sous l'autorité du Recteur, le Conseiller Pédagogique Départemental promeut et développe les orientations éducatives ministérielles et académiques dans les écoles de l'académie. Il participe à la mise en œuvre du projet académique en lien étroit avec les conseillers pédagogiques de circonscription.

#### Dans le domaine des langues vivantes :

##### **Contribuer au pilotage académique et départemental de l'enseignement des langues vivantes étrangères**

- Elaborer et assurer le suivi d'un tableau de bord de l'enseignement des LVE et du parcours artistique et culturel des écoles au niveau du département.
- Assurer le traitement d'enquêtes départementales, académiques et nationales consacrées à l'enseignement des langues vivantes étrangères dans le premier degré, des arts et de la culture.
- Participer au développement des relations avec les partenaires (parents, associations, collectivités territoriales, ...)
- Définir, impulser et accompagner des projets académiques en LVE ;
- Favoriser le lien 1er et 2nd degré.
- Contribuer au renforcement de la continuité école-collège dans le domaine des LVE ;
- Créer des outils à l'intention des enseignants et des conseillers pédagogiques de circonscription : conception de supports pédagogiques, aide à la réalisation de programmations, progressions et séquences, identifications et diffusion de ressources (veille pédagogique).
- Contribuer à l'évaluation des acquis des élèves en LVE et prendre part à la mise en œuvre des outils académiques.
- Promouvoir des programmes d'échanges européens.

#### Dans le domaine des arts et de la culture :

En lien avec le(la) DAAC et l'IEN CCPD chargé(e) de la mission académique (PEAC)

- Contribuer à la mise en œuvre des arts et culture dans les classes maternelles, élémentaires et primaires, en concertation étroite avec les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription,
  - En apportant une aide pédagogique aux maîtres et intervenants extérieurs,
  - En assurant l'organisation, l'encadrement et l'animation d'actions de formation initiale et continue inscrites dans le volet départemental du plan académique de formation ;
  - En intervenant dans le cadre des animations pédagogiques de circonscription ;
  - En accompagnant les équipes d'école impliquées dans la réalisation et la mise en œuvre de projets pédagogiques ;
  - En proposant des projets pédagogiques ;
  - En créant des outils à l'intention des maîtres et des conseillers pédagogiques de circonscription (conception de supports pédagogiques, aide à la réalisation de programmations, progressions et séquences) ;

- En contribuant, sur le plan pédagogique, à la création, la modification ainsi que la mise à disposition de ressources en ligne et de parcours de formation à distance/hybrides (FOAD/m@gistère) ;
  - En assurant le suivi pédagogique des enseignants impliqués dans ces parcours de formation à distance / hybrides.
- Favoriser la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève.
  - Conseiller les inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du 1<sup>er</sup> degré pour l'ensemble des questions relatives à l'emploi d'intervenants extérieurs en art et culture.
  - Assurer le suivi des conventions, des agréments de professionnels en arts et culture, en relation avec les collectivités locales et les services de l'Etat concernés.
  - Contribuer au renforcement de la continuité école-collège.
  - Collaborer avec les conseillers pédagogiques départementaux en éducation musicale et le conseiller pédagogique (CPD ou CPC) en EPS : élaboration et accompagnement de projets pédagogiques artistiques, agrément pédagogique des spectacles vivants.
  - Contribuer à l'évaluation des acquis des élèves du 1<sup>er</sup> degré en arts et culture, notamment au palier 2 du socle commun de connaissances et de compétences, dans la cadre de la culture humaniste

**Compétences requises :**

- Etre titulaire du CAFIPEMF Option Langue vivante étrangère ou option artistique. A défaut disposer d'un CAFIPEMF (sans option) et d'une expérience importante dans le domaine de la didactique et de la pédagogie des langues vivantes étrangères dont la langue anglaise (niveau B2) ainsi qu'une connaissance approfondie de la dynamique des parcours artistiques et culturels.
- Disposer de compétences en informatique.

**Profil attendu et certifications requises :**

Être titulaire du CAFIPEMF Option LVE ou arts ou être dans une démarche de passer l'option ou s'engager à le passer. Avoir une expérience significative de maître formateur ou de conseiller pédagogique.

**Contraintes et modalités de recrutement :**

Les candidats adresseront, par voie hiérarchique, leur candidature motivée au recteur.

Ils feront l'objet d'un entretien par une commission.

L'affectation sera prononcée à titre définitif, dans le cadre du mouvement départemental, sous réserve de la possession du CAFIPEMF.

**Divers :**

Une grande disponibilité est requise.